

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 14/04/2025**

**NOMBRES DE MEMBRES**

Afférents au Conseil	Présents	Nombre de procuration
15	12	2

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Maleville conformément à la délibération 2024-07-01 du 26/08/2024, sous la présidence de Madame Fabienne SALESSES, Maire.

Date de la convocation :  
**10/04/2025**

**Présents :** Fabienne SALESSES – Maire, Benoit GINESTE, Josiane GRES, Emmanuel TOURNEMIRE, Jean-Philippe BEDEL – Adjoint, Marguerite DIEUDE, Aurore FILHOL, Philippe GAUDON, Stéphanie GILHODES-LHERM, Denis GUIRAUD, Véronique JALRAN, Marie-Elisabeth PONS.

Pierre-Henri SABATIER (Cabinet d'expertises Pressigout-Sabatier)

**Absents excusés :** Anastasia KWIATKOWSKI, Vincent POURCEL, Samuel TOURNIER.

**Procurations :** Anastasia KWIATKOWSKI à Aurore FILHOL  
Vincent POURCEL à Stéphanie GILHODES-LHERM.

**Secrétaire de Séance :** Stéphanie GILHODES-LHERM.

**Acceptation de l'indemnité d'assurance pour la salle des fêtes**

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

Ce point à l'ordre du jour a été traité en deuxième partie de réunion, à compter de 18H45.

Vu la délibération n° 2025-01-04 du 25 janvier 2025 portant sur le plan de financement de la reconstruction de la salle des fêtes, suite au sinistre du 17/08/2024,

Madame le Maire rappelle que l'expertise du sinistre a été confiée au Cabinet Pressigout-Sabatier situé à Panazol (87), représenté par M. Pierre-Henri Sabatier qui a eu pour mission d'évaluer le montant des travaux de reconstruction et de soumettre une demande d'indemnisation à notre compagnie d'assurances GROUPAMA.

L'assureur ayant accepté ce chiffrage, Madame le Maire donne la parole à M. Pierre-Henri Sabatier afin de présenter le déroulement de sa mission et l'estimation des dommages et autres frais consécutifs.

La lettre d'acceptation d'indemnité émanant de GROUPAMA est présentée aux membres du conseil municipal pour un montant global de ..... 539 654.60 €

Sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré,

*Acte rendu exécutoire après publication et  
dépôt en Sous-Préfecture du .....*

Le Conseil-Municipal, à l'unanimité des membres présents décide :

- D'accepter l'indemnisation de Groupama qui s'élève à : ..... 539 654.60 €
- De donner pouvoir à Madame le Maire pour signer la lettre d'acceptation de l'indemnité de Groupama et d'effectuer toutes les démarches afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre tous les présents.

Pour extrait conforme.

Le Maire,  
**Fabienne SALESSES.**

